

REGLEMENT SUPERMOTO 2017

12/01/2017

Généralités

Les présentes dispositions sont de stricte application. Elles annulent, remplacent ou corrigent certains articles du code sportif. Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront traités selon l'esprit et la lettre du Code Sportif de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM).

Pour les épreuves qui se déroulent en Belgique, le présent règlement, le code sportif FMB, le règlement technique Supermoto FMB et le code disciplinaire FMB sont d'application.

Pour les épreuves en Hollande, le présent règlement, le code sportif KNMV et le règlement technique Supermoto KNMV sont d'application.

*Les démonstrations et shows se déroulent sous l'entière responsabilité de l'organisateur. La FMB-BMB n'est concernée que par les essais et les courses des classes officiels **et des éventuelles autres courses, prévues au règlement particulier de l'épreuve.***

01 LICENCES

01.1 Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Classe	Age Minimal	Age Maximal
TM Minimotard	10 ans	15 ans
Originals	15 ans	Néant
Débutants	15 ans	Néant
Nationaux	15 ans	Néant
Euro-Nationaux	16 ans	Néant
Prestiges	16 ans	Néant
Quads ou Side-cars	16 ans	Néant

01.2 La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter obligatoirement une autorisation de participation, signée par les parents légaux, les signatures des parents doivent être légalisées par un responsable de leur commune.

Aucune licence 1-manifestation sera fournie aux mineurs le jour de l'épreuve, sauf si le coureur est détenteur d'une licence annuelle dans une autre discipline, valable pour l'année en cours et délivré par la FMWB / VMBB.

01.3 Les coureurs, qui veulent souscrire une licence 'Débutants', ne peuvent avoir eu une licence annuelle 'Supermoto' pendant les 5 (cinq) années précédentes. Les coureurs, licenciés à l'année 'Débutants' de 2014 jusque **2016**, sont suspendus de cette règle, sauf les coureurs qui, par décision du groupe de travail, sont obligés de promouvoir dans une autre classe.

01.4 Le coordinateur, le groupe de travail et/ou le directeur de course ont le droit d'obliger un coureur de monter dans une autre classe. Cette promotion reste valable pour la saison en cours.

01.1 ACCES AUX EPREUVES SUPERMOTO

01.1.1 Toute licence nationale ou internationale de Supermoto, émise par la FMWB/VMBB ou une autre fédération reconnue par la FIM et validée pour l'année en cours, est acceptée pour la participation à une épreuve Supermoto.

01.1.2 Les Fédérations Affiliées (VMBB et FMWB) devront transmettre la liste de leurs licenciés annuelles, le lundi midi avant l'épreuve concernée au plus tard à la FMB et au responsable administratif.

- 01.1.3** Les coureurs ne figurant pas sur cette liste, ne pourront participer que sous la couverture d'une licence 1 manifestation délivrée sur place (voir art 01.1.4), à condition que le coureur soit inscrit dans les délais prévus par le présent règlement et moyennant paiement d'une somme fixée par la fédération affiliée du club organisateur (FMWB ou VMBB), assurance comprise. Tout coureur devra pouvoir prouver son affiliation à un club FMWB ou VMBB **conformément à la procédure prévue par la fédération affiliée du club organisateur**. Une licence 1 manifestation peut être demandée pour participation dans **toutes les classes supermoto**, reprises dans ce règlement à l'**exception de la catégorie TM Minimotard**.
- 01.1.4** Les coureurs licenciés auprès des Fédérations étrangères doivent être en possession de l'autorisation de sortie délivrée par leur FMN (fédération nationale).
- 01.1.5 Les dispositions reprises dans les articles précédentes seront vérifiées par l'organisateur et le responsable administratif de la FMB. Le responsable administratif (FMB) remettra les documents officiels licence 1 manifestation au Directeur de Course.
- 01.1.6 La participation aux épreuves du championnat belge, organisées par la fédération KNMV, est réservée aux coureurs, détenteurs d'une licence annuelle.

01.2. INAPTITUDES

- 01.2.1. Lors d'une chute, tout coureur pour lequel une intervention médicale aura été nécessaire, devra se présenter chez le médecin de l'épreuve qui confirmera ou pas son inaptitude. Tout refus du coureur sera automatiquement assimilé à un cas d'inaptitude. Les décisions du responsable médical de l'épreuve sont définitives et sans appel.
- 01.2.2. Les coureurs déclarés inaptes suite à un accident, sont obligés de se rendre chez un médecin du sport reconnu par une des deux fédérations affiliées (FMWB ou VMBB) qui donnera éventuellement le feu vert pour la reprise de la compétition.

02. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Consultez le règlement technique Supermoto **2017** publié sur le site web de la FMB: www.fmb-bmb.be

Numéros de course:

<u>Classe</u>	<u>Numéro</u>	<u>Couleur</u>	<u>Licence 1 manifestation</u>
Originals & Débutants	1 à 199	libre	À partir de 500
Prestiges	1 à 299	libre	/
Nationaux & Euro-Nationaux	300 à 499	libre	À partir de 500
Quads/ Sidecars	1 à 199	libre	/

Les numéros de course de la saison 2016 seront réservés aux licenciés 2017 jusqu'au 15/03/2017.

A partir de 16/03/2017, ces numéros de courses seront disponibles.

Pour 2017, les coureurs Prestiges devront prendre contact avec le coordinateur (leslie.beys@telenet.be) qui informera les secrétariats de la VMBB/FMWB et la KNMV du numéro attribué.

Une caméra, fixée sur le casque est interdite.

03. ENGAGEMENTS - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

- 03.1 Le commissaire d'organisation, en accord avec le directeur de course, peut à tout moment de l'épreuve modifier ou adapter le règlement particulier.

03.1.1 Epreuves en Belgique:

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

Droit d'engagement Championnat de Belgique Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car:

Avec licence annuelle supermoto, comme prévu en 01.1.1

Epreuve sur 1 jour: €80, épreuve sur 2 jours: €90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: €90, pour une épreuve sur 2 jours: €100.

Avec licence 1-manifestation, comme prévu en 01.1.3

Epreuve sur 1 jour: €100, épreuve sur 2 jours: €110 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: €110, épreuve sur 2 jours: €120.

Droit d'engagement Championnat de Belgique Débutants, Origines et Quads:

Avec licence annuelle supermoto, comme prévu en 01.1.1

Epreuve sur 1 jour: €60, épreuve sur 2 jours: €70 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: €70, pour une épreuve sur 2 jours: €80.

Avec licence 1-manifestation, comme prévu en 01.1.3

Epreuve sur 1 jour: €80, épreuve sur 2 jours: €90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: €90, pour une épreuve sur 2 jours: €100.

Dispositions supplémentaires:

En cas d'une épreuve sur 2 jours, l'inscription de(s) essai(s) libre(s) est comprise dans le droit d'engagement.

En cas que moins de 10 (dix) coureurs Quads se sont inscrits préalablement au plus tard 8 jours avant l'épreuve (c'est-à-dire inscription et paiement en ordre), l'organisateur a le droit d'annuler l'épreuve Quads. L'organisateur est tenu à contacter et avertir ces coureurs immédiatement de l'annulation et est obligé de rembourser le droit d'engagement.

03.1.2 Epreuves BeNeCup et CB, organisés sous auspices de la KNMV

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à la fédération au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

Le droit d'inscription est de €80, après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à la fédération au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera €80.

- 03.1.3 Pour les épreuves hors Championnat de Belgique de Supermoto, le droit d'engagement est de maximum €80, à l'exception des épreuves internationales de prestige après accord du Bureau Exécutif de la FMB.
Pour ce type d'épreuve le barème des prix minimum repris en annexe est d'application.

- 03.1.4 Les droits d'engagement devront toujours être remboursés en cas d'annulation de l'épreuve. Les coureurs figurant sur la liste officielle des coureurs inaptes, remise par le secrétariat de la Commission Sportive au responsable administratif de la fédération, au Directeur de Course, ainsi qu'à l'organisateur, se verront rembourser ce droit d'engagement également, au plus tôt le jour de la course.
- 03.1.5 Au plus tard une semaine avant l'épreuve, l'organisateur fournira par e-mail la liste officielle des engagés au responsable administratif de la fédération, lequel est responsable pour l'attribution des numéros de course aux licenciés '1 manifestation'. Ces numéros seront valable pour toute la saison. L'organisateur et le responsable chronométrage tiendront compte des listes reçues du responsable administratif FMB pour attribuer les numéros de course aux licenciés '1 manifestation'.

04. ENVIRONNEMENT

- 04.1 Le tapis environnemental obligatoire pourra être acheté auprès de la FMB.
- 04.2 L'utilisation d'un tapis environnemental, tant dans les paddocks que dans le parc d'assistance, est obligatoire sur chaque type de sol. Suite au rapport établi par l'Officiel de l'environnement, toute infraction et/ou manquement à cette règle sera passible de la sanction suivante émanant de la Direction de Course: exclusion de l'épreuve.
- 04.3 L'utilisation des lunettes de protection avec system 'tear off' est interdite. Toute infraction à cette règle sera passible de la sanction suivante émanant de la Direction de Course: interdiction de participer à l'épreuve.

05. REGLES DE L'EPREUVE

- 05.1. Tous les coureurs, lors de leur arrivée, devront obligatoirement se présenter au contrôle administratif afin d'y recevoir leur fiche d'inscription sur laquelle devra impérativement figurer les données personnelles, le type de licence, la classe, le numéro de course.

Ensuite muni de celle-ci, le coureur se présentera au contrôle technique afin de faire vérifier sa / ses machine(s) et son équipement (**tenue & casque**). Il remettra obligatoirement cette carte au commissaire(s) sportif(s) lors du 1^{er} essai de sa classe de la journée. N'étant pas en possession de cette carte d'inscription, le coureur concerné se verra refusé l'entrée au parc fermé et ne peut pas débiter son essai chrono.

- 05.2. Le chronométrage s'effectue à l'aide d'un système électronique d'enregistrement des passages des coureurs basé sur l'utilisation de transpondeurs. Il est la responsabilité du coureur d'entrer en piste, tant lors des essais que pendant la course, avec une moto équipée d'un transpondeur en parfait ordre de fonctionnement. **Les coureurs qui ne sont pas en possession d'un transpondeur personnel, pourront en louer un auprès du responsable chrono. Le prix de location est de €20 et la caution €50. La caution ne sera pas remboursée si le transpondeur n'est pas retourné au plus tard une heure après la fin de la dernière course.**

- 05.3. Le nombre maximum de machines en piste sera de 15 en Side-cars, 25 en Quads, 40 en Origines et Débutants, 40 en Nationaux, 40 en Prestiges & Euro-Nationaux; il ne sera jamais prévu de réserve (ces nombres sont modifiables suivant les restrictions figurant au rapport d'homologation).

La classe Side-cars est facultatif. L'organisateur est libre à organiser une épreuve de cette classe. Toutes les autres classes sont obligatoires.

- 05.4 Un coureur ne disposant pas d'une seconde moto, vérifiée par le contrôle technique et qui, suite à une casse ou une panne sérieuse, veut utiliser une autre moto, devra en faire la demande au Directeur de Course. Si la requête est acceptée, le coureur devra impérativement passer cette moto au contrôle technique à son nom et y apposer ses propres numéros.

- 05.5 Le Directeur de Course aura toujours la possibilité de regrouper des classes en fonction du nombre de coureurs inscrits. La composition d'un groupe sera faite tenant compte des priorités suivantes:**

- 1. Licences annuelles**
- 2. Licences 1-manifestation après inscription préalable et paiement en ordre**
- 3. Licences 1-manifestation après inscription préalable et paiement pas en ordre**

4. Licences 1-manifestation qui se présentent sur place

- 05.6 Les coureurs en possession d'une licence annuelle 'Origines' participeront de préférence en catégorie 'Débutants'.
- 05.7 Les coureurs, participants avec une licence 1-manifestation 'Origines' participeront de préférence en catégorie 'Débutants', mais en cas qu'il y a plus de 40 participants dans cette catégorie, ils seront repris dans une autre catégorie, à l'exception de la catégorie 'Prestiges'. Ces coureurs 'Origines' seront repris dans le classement du jour de la catégorie, mais n'auront pas le droit de participer en Superfinale. Néanmoins, ils sont autorisés de participer à l'épreuve 'Consolation', pour autant que cette épreuve est prévue dans le programme officiel de l'épreuve.
- 05.8 Tout coureur n'ayant pas obtenu de temps chronométré aux essais, ne pourra prendre part à l'épreuve. Toutefois la Direction de Course pourra autoriser un coureur dans un tel cas à prendre le départ dans sa classe pour autant qu'il ait effectué au moins 1 tour de reconnaissance. Il sera placé en ligne de pénalité.

06. MECANISME DE L'EPREUVE

- 06.01 Les essais chronométrés se dérouleront pour chaque classe sur 20 minutes, en cas d'arrêt de la séance par un drapeau rouge, la séance sera reprise pour le restant du temps, mais en respectant un maximum de 20 minutes.
- 06.02 Un minimum de 10 coureurs est exigé afin d'organiser un essai chronométrés où une épreuve (**sauf en TM Minimotard**). Sinon, ces coureurs seront ajoutés dans une classe appropriée, en respectant un maximum de 40 coureurs.
- En cas de plus de 40 coureurs présents pour une session de chrono, les coureurs seront repartis en 2 groupes égales, A et B. La répartition sera établie par le responsable administratif de la fédération, en ordre d'inscription.
- Le classement scratch sera établie comme suit:
1. Si les conditions (le temps, l'état du circuit) sont identiques pour les 2 groupes, un classement scratch sera établi d'après les résultats des 2 sessions.
 2. Si les conditions sont trop différentes entre les 2 groupes, un système alternant pour la composition des groupes sera d'application, à savoir: le coureur avec le meilleur temps du groupe A, ensuite le coureur avec le meilleur temps du groupe B, ensuite le coureur avec le 2^{ème} temps du groupe A, ensuite le coureur avec le 2^{ème} temps du groupe B, et ainsi de suite jusqu'à un maximum de 40 coureurs.
 3. L'évaluation des circonstances (le temps, l'état du circuit) est une responsabilité du Directeur de Course et est basé sur une perception visuelle, aucune objection sera possible
- 06.03 La durée d'une manche régulière sera de 18 minutes + 1T pour les classes Prestiges, Euro-Nationaux, Nationaux, **TM Minimotard et quads**.
La durée d'une manche régulière sera de 18 minutes + 1T pour les classes Débutants et Originals.
La durée de la Superfinale sera de 20 minutes + 1T.
- 06.04 Par épreuve, il y aura un maximum de 40 coureurs. En cas ou plus que 40 coureurs sont qualifiés après l'essais chrono, les coureurs à partir de la 41^{ème} place sont autorisés de participer dans l'épreuve d'une classe inférieure. Ces coureurs seront repris dans le classement du jour de cette classe, néanmoins ils n'ont pas droit aux points pour le championnat dans cette classe.
- 06.05 Pour les classes Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux, la grille de départ de la 1^{ère} manche sera établie sur base des temps réalisés lors des essais chronos, pour la 2^{ème} manche les 8 premiers coureurs des essais chronos seront inversés suivant le système: 8^{ème} temps: pole, 7^{ème} temps: 2^{ème} place, 6^{ème} temps: 3^{ème} place etc., jusqu'au coureur le plus vite aux essais chronos à la 8^{ème} place.
- 06.06 Pour les classes Origines, Débutants, **TM Minimotard** et Quads, les grilles de départ des chaque manche seront établies suivant les résultats scratch des essais chronos.
- 06.07 **La grille de départ de la Superfinale, avec attribution des points pour le Championnat, sera composée de 40 coureurs – 16 Prestiges, 12 Euro-Nationaux et 12 Nationaux BeNeCup sur base du classement général sur les 2 manches de leur classe. En cas d'égalité des points, le résultat de la deuxième manche sera prépondérant. Un coureur doit être classé au minimum dans un des manches de sa catégorie pour obtenir le droit de participer à la Superfinale.**

La grille de départ sera établie de la manière suivante:

Pole: 1: 1^{er} Nationaux BeNeCup 2: 1^{er} Euro-Nationaux 3: 1^{er} Prestige 4: 2^{ème} Nationaux BeNeCup

Ligne 2 : 2^{ème} Euro-Nationaux - 2^{ème} Prestige - 3^{ème} Nationaux BeNeCup - 2^{ème} Euro-Nationaux etc

(voir grille de départ en annexe).

Si dans une catégorie, il n'y a pas suffisamment de coureurs directement qualifiés pour participer à la Superfinale, la grille sera complétée par des coureurs qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale de la manière suivante:

- 1. Moins de 16 Prestiges directement qualifiés, les places libres seront complétés par des coureurs Euro-Nationaux qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale, jusqu'à un maximum de 28 coureurs Prestige et Euro-Nationaux, néanmoins un maximum de 12 places Nationaux est obligatoire.**
- 2. Si la grille départ n'est pas encore complète, les places libres seront attribués aux coureurs Nationaux qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale.**
- 3. Le coureur, directement qualifié pour la Superfinale et qui ne se présente pas au parc fermé, ne peut pas être remplacé par un autre coureur.**

06.8 Les coureurs qui se sont pas qualifiés pour la Superfinale, pourront participer à une course de consolation, pour autant que cette épreuve est prévue dans le programme officiel de l'épreuve.

07. PROCEDURE DE DEPART

07.1 Procédure de départ:

Une zone d'attente (parc fermé) sera mise en place. Cette zone sera assez grande pour placer 40 coureurs. Une pré-grille sera tracée dans son enceinte, si pas possible, une numérotation sera fixée sur la clôture.

Le coureur se présentera en zone d'attente casque à la main, tant pour les essais que pour les courses. Les coureurs ne peuvent rentrer qu'une seule moto en pré-grille.

07.2 La présence de l'ensemble ' coureur /machine ' au parc fermé est obligatoire 10 (dix) minutes avant l'heure prévue de l'épreuve. En cas de retard, le coureur prendra le départ à sa position prévue sur la grille, mais sera pénalisé de 3 (trois) places dans le classement de l'épreuve.

07.3 **Au parc fermé, il est interdit de ravitailler en essence, mais l'utilisation des couvertures chauffantes et des réglages peuvent encore être effectués aux motos et cela jusqu'au lancement du tour de chauffe. Cette règle est aussi valable en cas où la zone de départ fait fonction de 'parc fermé' où en cas que l'organisateur prévoit une présentation officielle des participants.**

Maximum 2 personnes par coureur peuvent être présentes dans la zone de départ, le non-respect de cette règle sera sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche.

07.4 **La participation au tour de chauffe est obligatoire. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche. Le coureur qui participe pas à ce tour de chauffe, ne peut quitter le parc fermé que sur autorisation de l'officiel de service au parc fermé. Il est autorisé de rejoindre sa place sur la grille de départ.**

07.5 **Le coureur qui se trouve encore au parc fermé après la procédure de départ ne peut quitter le parc fermé que sur autorisation de l'officiel de service au parc fermé. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 5 places dans le classement de la manche. Le coureur est obligé de franchir la ligne de départ, sinon il sera disqualifié du classement de la manche.**

07.6 Plus aucune aide extérieure ne pourra avoir lieu après le lancement du tour de chauffe sur l'ensemble du tracé, à l'exception d'un changement des lunettes effectué avant la ligne de sanction de la grille de départ.

Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche. **Cette règle est aussi d'application en cas d'aide extérieure d'un autre coureur sur la grille de départ, dans ce cas les deux coureurs seront sanctionnés.**

- 07.7 Pendant la procédure finale de départ, en cas de problème mécanique, le coureur devra quitter l'aire de départ et se rendre à l'endroit indiqué par un officiel.
Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche.
- 07.8 Deux personnes maximum par coureur (mécanicien et panneauteur) sont autorisées à être présentes dans la zone de réparation/signaleurs, sous réserve de sanction infligée par la Direction de Course. Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche, l'organisateur est responsable pour le contrôle de ce règle.
- 07.9 Les départs sont donnés moteur en marche. Le départ sera donné par l'extinction du feu rouge. En cas d'impossibilité de donner le départ par feux, il est donné en baissant le drapeau national. En cas de circonstances imprévues, le Directeur de Course peut interrompre la procédure de départ. Il montre aux coureurs le panneau 'Start delayed' ou un drapeau jaune agité.
- 07.10 En cas de départ anticipé, le coureur coupable se verra pénalisé de 3 places dans le classement de la manche. Cette sanction sera communiquée au coureur par un panneau «Penalty» présenté pendant au moins 2 passages.

Départ anticipé:

Un départ anticipé sera défini: le mouvement vers l'avant de la moto alors que les feux rouges sont allumés. La décision de la Direction de Course de considérer un départ comme 'départ anticipé' et de sanctionner un ou plusieurs coureurs, est basé sur une perception visuelle, aucune objection sera possible.

Faux départ:

Dans le cas d'un faux départ, le Directeur de Course peut décider d'arrêter la course au moyen du drapeau rouge. Le départ de l'épreuve sera donné dans les plus brefs délais sur base de la grille initiale.

Un faux départ sera défini: le départ d'une épreuve qui se fait d'une telle manière que tous les coureurs n'ont pas les mêmes chances, par exemple par un grand nombre de départs anticipés et que la Direction de Course est dans l'impossibilité d'identifier et de sanctionner ces coureurs.

Si la Direction de Course constate qu'un faux départ est provoqué par un ou plusieurs coureurs identifiés, la Direction de Course, lors du nouveau départ, sanctionne ces coureurs en les mettant sur la ligne de pénalité.

La décision de la Direction de Course de considérer un départ comme 'faux départ' et de sanctionner un ou plusieurs coureurs, est basé sur une perception visuelle, aucune objection sera possible.

- 07.11 Tout coureur peut rentrer dans la zone mécanique/panneautage.
Par contre, si le coureur quitte le circuit pendant la course et rentre dans le parc fermé ou au parc coureurs, il sera automatiquement disqualifié et considéré comme ayant abandonné cette course.
- 07.12 Il est interdit de quitter délibérément le tracé normal du circuit.
Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours entraînera l'exclusion des essais qualificatifs et de la course en question. Si nécessaire, des sanctions supplémentaires pourraient suivre.
Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.
Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire de piste dans le but d'assurer la sécurité. La sanction pour non-respect de cette règle est 'l'exclusion de cette course'.
- 07.13 Le Directeur de Course peut, en cas de changement des conditions météorologiques, décider que l'épreuve sera définie comme 'Dry Race' ou 'Wet Race'.
Un panneau 'Wet Race' sera montré au parc fermé et sur la ligne de départ avant le départ de l'épreuve. Ce panneau indique le statut de l'épreuve. Ainsi, le coureur est le seul responsable du choix de pneus. Dans ce cas, l'épreuve ne sera pas arrêtée suite aux changements des conditions météorologiques
- 07.14 Si aucun panneau est montré, le statut de l'épreuve est automatiquement 'Dry Race'.
Cependant, en cas de fortes changements des conditions météorologiques pendant l'épreuve, le Directeur de Course peut, pour des raisons de sécurité et qui nécessitent le montage d'autres pneus, décider d'arrêter la course au moyen du drapeau rouge. Cette règle est seulement valable de 'sol sec à sol mouillé'. La disposition du paragraphe 08.1 reste d'application.

En cas d'un nouveau départ, le Directeur de Course donne aux coureurs la possibilité de changer les pneus, hors du circuit. Les coureurs disposent de 15 minutes avant le nouveau départ. Cette procédure est également d'application pour le changement de sec vers pluie.

08. CLASSEMENTS - PODIUM – PRIX

08.1 En cas d'arrêt d'une course à la présentation du drapeau rouge, les principes ci-après seront d'application:

Moins de 50% des minutes prévues: nouveau départ pour une course complète sur base de la grille de départ originelle. Les coureurs devront retourner à la zone de départ.

Néanmoins, le Directeur de Course peut diminuer la durée de la manche si des conditions anormales imposent ceci. La durée de la manche doit être communiquée aux coureurs avant le nouveau départ.

Une course ne peut être recommencée qu'une seule fois

Plus de 50% des minutes prévues: clôture du classement au tour précédant la présentation du drapeau rouge avec l'attribution des points prévus ci-après. Néanmoins, le(s) coureur(s) qui ne participe(nt) plus activement à l'épreuve et le(s) coureur(s) qui passe(nt) pas la ligne d'arrivée dans les 5 minutes après la présentation du drapeau rouge, sera(seront) pas repris dans le classement de la manche.

Exception: Si la course est interrompue dans le dernier tour, après présentation du drapeau à damiers, la procédure suivante sera suivie:

- 1. Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers a été présenté avant l' interruption, un classement partiel sera établi à la fin du dernier tour de la course.**
- 2. Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers n'a pas été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin de l'avant dernier tour de la course.**
- 3. Le classement de la course sera établi en combinant les deux classements partiels obtenus ci-dessus selon la procédure tours/temps**
- 4. Néanmoins, le(s) coureur(s) qui ne participe(nt) plus activement à l'épreuve et le(s) coureur(s) qui passe(nt) pas la ligne d'arrivée dans les 5 minutes après la présentation du drapeau rouge, (sera)(seront) pas repris dans le classement de la manche.**

S'il est nécessaire d'arrêter la course une deuxième fois, et si la moitié des minutes prévues n'est pas écoulée, la course sera déclarée nulle et non avenue.

08.2 L'arrivée est prise en considération au moment du passage du drapeau à damiers placé sur la ligne tracée à même le sol. Pour être classé, l'ensemble coureur/machine devra passer le drapeau à damiers, et il devra avoir accompli au moins 75 % des tours du premier coureur classé et passer la ligne d'arrivée dans les 3 minutes après le vainqueur. **Cependant, le Directeur de Course peut, en accord avec l'organisateur, modifier ces critères par un addendum au règlement particulier de l'épreuve pour des circonstances imprévues (circuit très boueux ou mauvaises conditions météorologiques).**

08.3 Pour l'établissement du classement général de l'épreuve pour toutes les classes, il sera tenu compte du barème des points suivants par manche: 25–22–20–18–16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 20 premiers. Pour figurer au classement général, le coureur ne devra pas avoir été nécessairement classé dans chacune des manches . En cas d'ex-æquo, le classement de la dernière manche sera prépondérant.

08.3.1 Un classement 'scratch' et un classement général par classe sera établi pour chaque épreuve, dans laquelle plusieurs classes participent.

08.3.2 Il ne sera pas tenu compte des résultats de la 'Superfinale' dans les classes Prestige, Euro-Nationaux et BeNeCUP-Nationaux pour le classement général de l'épreuve, seulement un classement 'scratch' Superfinale sera établi.

08.3.3 Un podium devra être prévu par les organisateurs pour les 3 premiers coureurs du classement général Prestiges, Euro-Nationaux, BeNeCup-Nationaux, Débutants et Quads, au plus tard 30 minutes après la dernière épreuve de la journée.
Un podium pour la 'Superfinale', les Nationaux B et Origines est facultatif.

08.3.4 Pour les coureurs de la classe Prestiges, Euro-Nationaux et BeNeCup Nationaux, le barème des prix prévu est facultatif excepté pour les épreuves hors Championnat de Belgique (voir 03.2.1). Si ces prix sont accordés par l'organisateur, les coureurs devront être détenteur d'une licence annuelle Supermoto telle que définie à l'article 1.1. pour y avoir droit. Les licenciés 1 manifestation ne reçoivent aucun prix.

Barèmes Supermoto

Manche

Prestiges		Euro-Nationaux		Nationaux BeNeCup	
1	80	1	40	1	40
2	60	2	30	2	30
3	40	3	20	3	20
Totale	180	Totale	90	Totale	90
X2		X2		X2	
360		180		180	

Superfinale

Prestiges		Euro-Nationaux		Nationaux BeNeCup	
1	120	1	60	1	60
2	80	2	50	2	50
3	60	3	40	3	40
4	40	4	30	4	30
5	20	5	20	5	20
Totale	320	Totale	200	Totale	200

Totale: € 1440

Les barèmes seront remis en espèces au responsable administratif FMB avant 16H. Le paiement débutera au plus tôt 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière épreuve de la journée. La durée des paiements sera au maximum d'une heure. Les primes non réclamées sur place avant la fin de la remise des prix seront restituées à l'organisateur.

En cas d'une réclamation officielle contre le résultat d'une épreuve, le responsable administratif FMB ne payera pas le barème de la manche concernée. Ces prix seront payés après le jugement à fond sur le contenu de la réclamation.

09. CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

- 09.1 Il est décerné un titre de Champion de Belgique dans toutes les classes, le titre de Champion de Belgique est réservé aux coureurs licenciés à l'année.
- 09.2 Néanmoins, un coureur qui participe à une ou plusieurs épreuves avec ce type de licence, puis qui souscrit, en cours de saison, mais avant le 1 juillet une licence à l'année, peut bénéficier des points qu'il aurait obtenu lors des épreuves auxquelles il a participé sous le couvert d'une licence "1 manifestation", Si tel devait être le cas, l'attribution des points à l'ensemble des coureurs classés lors des l'épreuves concernées, est revue.

- 09.3 Le championnat belge dans les classes Prestige, Euro-Nationaux, **TM Minimotard** et Quads est un championnat 'Open'

Le championnat belge dans les classes Nationaux, Débutants et Origines est un championnat réservé aux détenteurs d'une licence annuelle FMWB/ VMBB.

- 09.4 Points du Championnat pour les classes Débutants, **TM Minimotard**, Originals et Quads:

Etabli comme suit à chaque manche: 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés.

Le titre sera décerné au coureur ayant obtenu le plus de points, lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique indépendamment du nombre de courses terminées.

09.5 Points du Championnat pour les classes Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux:

Etabli comme suit à chaque manche: 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés

Superfinale: 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 10 premiers coureurs officiellement classés.

Pour les Nationaux, les points seront attribués en priorité aux coureurs BeNeCup-Nationaux, ensuite aux coureurs des épreuves Nationaux B .

Le titre sera décerné au coureur ayant obtenu le plus de points lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique se déroulant en Belgique et en Hollande, indépendamment du nombre de courses terminées.

- 09.6 Pour toutes les classes, en cas d'ex-aequo, le nombre de meilleures places sera pris en considération. S'il y a toujours un ex-aequo, le total des points marqués dans la dernière manche du Championnat de Belgique déterminera la place du classement final. Si nécessaire, le total des points marqués dans l'avant dernière manche du Championnat de Belgique déterminera la place dans le classement final, et ainsi de suite.
- 09.7 Le titre de 'Champion de Belgique' n'est attribué que pour autant qu'un minimum de 5 coureurs et de 3 épreuves figurent au classement final du Championnat. Dans le cas contraire, il sera attribué un titre de 'meilleur coureur'.
- Sauf indication contraire, toutes les épreuves inscrites au calendrier entrent en ligne de compte pour l'attribution du titre ;

10. BeNeCup (collaboration FMB – KNMV)

- 10.01 La participation aux BeNeCup est réservée aux coureurs Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux, réglementairement inscrits pour participation aux épreuves CB en Belgique et ONK aux Pays-Bas.
- Les coureurs Débutants rouleront avec les ' KNMV -Cup '-coureurs (= niveau Débutants) dans la même course, mais les points du Championnat belge sont réservés pour les détenteurs d'une licence FMWB-VMBB .
- 10.02 Le classement de la BeNeCup sera établi d' après les résultats, obtenus dans max. 5 épreuves en Belgique et max. 5 épreuves en Hollande. Ces épreuves seront annuellement désignées par les 2 fédérations.
- 10.03 Un classement ' scratch' sera établi par manche, ainsi qu'un classement par classe. Cette règle est aussi d'application pour le classement général de l'épreuve.
- 10.04 Il est décerné un titre de 'Champion BeNeCup' dans les classes Prestiges et Euro-Nationaux, établi comme suite à chaque manche: 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés et 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers coureurs officiellement classés dans la Superfinale.
- Il est décerné un titre de 'Champion BeNeCup' dans la classe Nationaux, établi comme suite à chaque manche: 50-43-39-36-34-32-30-29-28-27 jusque 1 point pour les 36 premiers coureurs officiellement classés et 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers coureurs officiellement classés dans la Superfinale.
- 10.05 Le titre sera décerné au coureur ayant obtenu le plus de points lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique se déroulant en Belgique et en Hollande, indépendamment du nombre de courses terminées.
- 10.06 Pour toutes classes, en cas d'ex-aequo, le nombre de meilleures places sera pris en considération. S'il y a toujours un ex-aequo, le total des points marqués dans la dernière manche du BeNeCup déterminera la place du classement final. Si nécessaire, le total des points marqués dans l'avant dernière manche du BeNeCup déterminera la place dans le classement final, et ainsi de suite.
- 10.07 Le classement général de la BeneCup ne peut impliquer une promotion où rétrogradation obligatoire de classe.

11. PROMOTIONS – RETROGRADATIONS

Les trois premiers coureurs du classement Championnat de Belgique de la classe Euro-Nationaux, Nationaux et Débutants seront promus obligatoirement dans la classe supérieure pour la saison suivante, pour autant qu'ils aient obtenu au moins 75% des points du 1^{er} classé.

Pour la classe Origines il n'y a pas de promotion obligatoire dans une autre classe.

La période de maintien de promotion obligatoire est de 3 ans sauf avis contraire du Groupe de Travail supermoto.

Toute demande motivée de promotion ou de rétrogradation de classe devra être introduite auprès du dit Groupe de Travail supermoto au plus tard 15 jours avant la première épreuve 2017.

En cours d'année, les demandes de promotion vers une autre classe pourront être examinées par le Groupe de Travail supermoto qui jugera sans appel de la pertinence de cette promotion.

Le coordinateur peut faire monter et/ou descendre un coureur vers une autre classe en cours du saison en fonction des capacités et/ou résultats du coureur. La décision doit toutefois être approuvée par les membres votant du groupe de travail.

12. RESPONSABILITE COUREUR

Chaque coureur, participant à une épreuve et qui délibérément causerait un dommage physique ou moral à un délégué en service et/ou à des membres de l'organisation, peut se voir infliger une sanction conformément au code disciplinaire FMB.

Le titulaire d'une licence est responsable des agissements de son entourage; s'entend comme entourage: les mécaniciens, signaleurs, supporteurs et toute personne accompagnante, dans le cadre de sa participation à une manifestation.

13. JURY

Lors d'épreuves Nationales et/ou Internationales, un Jury peut être formé; il se réunira pour autant que les circonstances le rendent nécessaire.

La tâche particulière de ce Jury sera celle d'un tribunal de première instance destinée aux incidents qui prennent place pendant la manifestation.

Le Jury est convoqué par le Directeur de Course.

Composition : Président : Directeur de Course
Secrétaire : Secrétaire de l'organisation
Membres : 1^{er} délégué Commission Sportive
2^{ème} délégué Commission Sportive
Commissaire d'organisation.

Le jury peut faire appel à un membre de la Commission Technique si son expertise technique le nécessite afin de pouvoir prendre une décision. Cette personne n'a pas droit de vote.
En cas d'impossibilité d'un membre du jury, celui-ci pourra être remplacé par un membre effectif du GTSM ou du bureau de la CSN (art 4.2 CDN).

Le Président du Jury (Directeur de Course) ne peut prendre part aux votes éventuels. Le secrétaire n'a jamais droit de vote. Il est chargé de la rédaction du procès-verbal qu'il remettra au Directeur de Course, après approbation des membres. Le Directeur de course transmettra ce procès-verbal à la CSN avec son propre rapport. Le rapport de la séance du jury doit mentionner tous les points traités et en particulier tous les renseignements nécessaires afférents aux décisions prises concernant les réclamations et si nécessaire, donner un rapport circonstancié des incidents.

14. SIGNIFICATION DES DRAPEAUX

Drapeau national :	Peut être utilisé agité pour donner le départ de la course.
Drapeau vert :	<p>La piste est dégagée.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté immobile à chaque poste de commissaires aux drapeaux, pendant le premier tour de chaque séance d'essais et du warm up, pendant le tour de reconnaissance et pendant les tours de chauffe.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté immobile au poste de commissaire aux drapeaux situé immédiatement après l'accident ayant nécessité l'utilisation d'un ou de plusieurs drapeaux jaunes.</p> <p>Ce drapeau doit être agité par le starter pour signaler le départ des tours de chauffe.</p> <p>Lorsque la sortie de la voie des stands est ouverte, ce drapeau doit être agité à la sortie de la voie des stands.</p>
Drapeau jaune à bandes rouges :	<p>Huile, eau ou autre substance qui a une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.</p>
Drapeau bleu :	<p>Présenté agité au poste de commissaires aux drapeaux, ce drapeau indique à un coureur qu'il est sur le point de se faire dépasser.</p> <p>Le coureur concerné doit garder sa ligne et ralentir progressivement pour permettre au coureur plus rapide de le dépasser. En tout temps, ce drapeau doit être présenté au coureur quittant la voie des stands si du trafic s'approche sur la piste.</p>
Drapeau à damiers noir/blanc :	Ce drapeau doit être agité à la ligne d'arrivée pour indiquer la fin de la course ou de la séance d'essais.
Drapeau à damiers et drapeau bleu :	Ce drapeau à damiers noir/blanc doit être agité avec le drapeau bleu présenté, lui, immobile à la ligne d'arrivée au niveau de la piste lorsqu'un (des) coureur(s) précède(nt) de près le coureur de tête, avant la ligne d'arrivée, lors du dernier tour.
Drapeau jaune :	<p>Présenté "agité" au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique qu'il y a un danger plus avant. Les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser jusqu'à l'endroit où un drapeau vert est présenté.</p> <p>Lors du tour de l'inspection finale, ce drapeau doit être agité à l'endroit exact où le commissaire de drapeau sera posté pendant les essais et les courses.</p>
Drapeau blanc :	<p>Un véhicule d'intervention est sur la piste.</p> <p>Agité au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique que le coureur va rencontrer le véhicule dans la section présente de la piste</p> <p>Le dépassement entre coureurs est interdit pendant la présentation du drapeau blanc.</p> <p>Le dépassement du véhicule d'intervention est autorisé.</p> <p>Dès qu'un tel véhicule s'arrête sur la piste, les drapeaux blancs doivent être maintenus et les drapeaux jaunes doivent également être présentés.</p>
Drapeau rouge et feux rouges :	<p>Lorsque la course ou les essais sont interrompus, le drapeau rouge doit être agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux et les feux rouges autour de la piste doivent être allumés. Les coureurs devront retourner à la grille de départ</p> <p>Le drapeau rouge doit être présenté immobile sur la grille à la fin du tour de reconnaissance et à la fin des tours de chauffe. Le drapeau rouge peut également être utilisé pour fermer la piste.</p>

Drapeau noir : Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté immobile à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Le coureur doit s'arrêter aux stands à la fin du tour en cours et ne peut pas repartir. Ce drapeau sera présenté après notification à l'équipe du coureur.

Drapeau noir avec rond orange (40 cm): Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté immobile à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Ce drapeau informe le coureur que son motorcycle a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres coureurs, et qu'il doit immédiatement quitter la piste.

15. SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DES DRAPEAUX

Si le Directeur de Course constate par lui-même ou par un de ses adjoints, une infraction grave au respect de la signalisation ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste, il appliquera les sanctions suivantes aux coureurs fautifs:

Lors de la première infraction commise par un coureur lors d'une manifestation au cours des essais et/ou de la course: 5 places de pénalité au classement de l'essai et/ou de la course où l'infraction a eu lieu.

Lors de la deuxième infraction commise par le même coureur au cours de la même manifestation: exclusion de la manifestation plus éventuellement des sanctions ultérieures.

16. RECLAMATIONS - VERIFICATIONS - SANCTIONS - FRAIS DE DEMONTAGE

- 16.01. Pour tout ce qui concerne les réclamations, sanctions et les procédures connexes, il est fait application du code disciplinaire de la FMB (voir art 5.2 CDN FMB: réclamation écrite/caution € 115 / s'il concerne un classement présentée 1/2h max après publication des résultats).
- 16.02. S'il le juge nécessaire et sans qu'aucune indemnité ne soit due au coureur ou propriétaire d'une moto en compétition de quelque chef que ce soit, le Directeur de Course peut toujours faire démonter un moteur ou un organe quelconque pour vérifier sa conformité. Cette disposition s'applique même en cas de non réclamation. Elle n'est pas susceptible de recours.
- 16.03. Si un motorcycle fait l'objet d'une réclamation ou d'un contrôle technique, il doit être mis, par le coureur, à la disposition des contrôleurs techniques immédiatement après la course. Le coureur ou son mécanicien devra, sur base des instructions des contrôleurs techniques, débiter les démontages demandés par ces derniers le plus rapidement possible et, en tout cas au plus tard endéans la ½ heure qui suit la signification du démontage. Toute infraction à ces prescriptions équivaut à une reconnaissance de non conformité. Quelle que soient les décisions des délégués du collège technique et du Directeur de Course concernant les modalités des démontages requis, ceux-ci doivent être entièrement terminés, la moto et/ou les pièces saisies restituées au(x) coureur(s) endéans les quatre jours qui suivent le jour de l'épreuve.
- 16.04. Un coureur dont le motorcycle doit subir un démontage du moteur suite à une réclamation à l'issue duquel la moto est déclarée conforme par les contrôleurs techniques, a droit au paiement d'une indemnité de démontage à charge du réclamant. Ces indemnités sont de:
- € 165,00 si le motorcycle est équipé d'un moteur 2 temps.
- € 325,00 si le motorcycle est équipé d'un moteur 4 temps.
Le paiement de ces indemnités par le réclamant s'effectue via la FMB pour en garantir l'exécution.
Les frais de démontage éventuellement dus par le réclamant, doivent être déposés dans les mains du directeur de course en même temps que la caution prévue au code disciplinaire.
- 16.05. Lors d'un contrôle technique de conformité, après course, les constatations de non-conformité effectuées par les délégués désignés du Groupe de Travail Supermoto et du Collège Technique de la FMB doivent faire l'objet d'un procès-verbal de constatation contradictoire signé par le directeur de course, les délégués précités et le ou les coureurs concernés.

- 16.06. Un coureur dont le motorcycle est reconnu non-conforme pourra se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes, ou d'autres sanctions plus adaptées, fixées suivant les procédures prévues au code disciplinaire de la FMB :
- 1 - déclassement lors de l'épreuve concernée.
 - 2 - déclassement du championnat dans la classe concernée (sans modification de l'attribution des points aux autres coureurs).
 - 3 - suspension dans toutes les classes jusqu'à la fin de la saison en cours.
 - 4 - en cas de demande d'une nouvelle licence la saison suivante, paiement d'une amende de € 1.250 (mille deux cent cinquante).
- 16.07. Lors d'une manifestation, tout cas, contradictoirement constaté, de substitution d'identité dans le chef d'un coureur entraîne l'exclusion immédiate et définitive du coureur et de son substitut, sans préjudice d'autres dispositions ou sanctions prononcées par les organes compétents de la FMB.

17. TEXTE OFFICIEL

En cas de contestation entre les textes français et néerlandais, seul le Groupe de Travail Supermoto est compétent.

ANNEXE 1

ANNEXE 1 : Résumé des principales pénalités	
Infractions	Pénalités ou sanctions prévues
Inscription et paiement tardive pour une épreuve	Voir règlement (art. 03.1 .1 et 03.1.2)
Non-usage du tapis d'environnement	Exclusion de l'épreuve (art.04 .2)
Non présentation de la fiche technique (perte, etc...)	Interdiction d'entrer au parc fermé et de participer aux essais.(art.05 .1)
Moto non passée au contrôle technique	Interdiction de participer à l' épreuve
Moto non munie de numéros ou autres que ceux du coureur	Interdiction de participer à l' épreuve
Usage système ' Tear Off '	Interdiction de prendre le départ de l'essai ou de l'épreuve
Camera montée sur la casque	Interdiction de prendre le départ de l'essai ou de l'épreuve
Refuse de voir le médecin après une chute	Interdiction de participer à l'épreuve (art.01.3.1)
Ensemble 'coureur et moto' pas présent au parc fermé 10' avant l'heure prévue de l'épreuve.	Penalté de 3 places dans le classement de la manche (art.07.2)
Pas de tour chronométré	Départ en ligne de pénalité (art.05 .6)
Plus de 2 personnes sur la grille de départ	Penalté de 3 places dans le classement de la manche (art.07.3)
Plus de 2 personnes dans la zone de réparation/signaleurs	Penalté de 3 places dans le classement de la manche (art. 07.6)
Aide extérieure dans le tour de chauffe (sauf changement de lunettes sur la ligne de pénalité)	Penalté de 3 places dans le classement de la manche (art. 07.4)
Ravitaillement en essence dans la zone de départ + couverture chauffantes	Penalté de 3 places dans le classement de la manche (art .07.3)
Changement de moto après le lancement du tour de chauffe.	Exclusion de la course
Problème mécanique lors de la procédure de départ	Suivre consigne des officiels de la course (art .07.5)
Départ anticipé	Penalté de 3 places dans le classement de la manche (art ;07.9)
Faux départ	Départ en ligne de pénalté (art.07.9 & art. 07.10)
Quitter délibérément le tracé normal (couper, etc...)	<u>Disqualification</u> de la course (sauf reprise de la piste au même endroit) (art.07.11)
Non respect drapeaux (direction de course et commissaires de piste)	Pénalté de 5 places au classement de la manche (art. 15)
2° cas de non respect drapeaux commissaire de piste	Exclusion de la manifestation (art. 15)
Problème mécanique représentant un danger	Drapeau noir à rond orange, le coureur doit quitter la piste (art. 14)
Passage drapeau à damiers plus de trois minutes après le vainqueur	Hors classement (art .08.2)
Moins de ¼ de la distance parcourue par le vainqueur	Hors classement (art. 08.2)
Non respect des normes de bruit (suivant article 1.24 et 1.25. du Règlement technique)	Voir sanctions prévues à l'article 1.27 du règlement technique
Substitution d'identité	Exclusion de la manifestation du coureur et de son substitut

ANNEXE 2: TIMING

Trois propositions de timing sont établis: Epreuve 1 jour sans Quads ; Epreuve 1 jour avec Quads ; Epreuve 1,5 jour

En cas de courses et/ou animations supplémentaires en dehors des catégories obligatoirement prévues, obligation de prévoir un timing sur 1,5 jour.

Le timing peut être adapté en accord avec le directeur de course et l'organisateur suivant le nombre de coureurs inscrits par catégorie. Un changement de timing devra obligatoirement faire partie d'un règlement particulier modifié et doit être communiqué aux coureurs inscrits. Lors de l'établissement d'un timing il faut respecter un temps de repos obligatoire entre les 2 courses. Un temps de repos de 1 heure est conseillé.

Les différents types de timing pourront être obtenu au secrétariat FMB. Le timing définitif pour l'épreuve concernée sera reprise dans le règlement particulier.

ANNEXE 3: GRILLE DE DEPART SUPERFINALE

Startgrid Superfinale - Epreuves en Belgique				
1	<i>Pole</i> 1er BeNeCup - Nationaux	1er Euro-Nationaux	1er Prestige / Inter	2ième BeNeCup - Nationaux
2	2 ième Euro-Nationaux	2ième Prestige / Inter	3ième BeNeCup - Nationaux	3ième Euro-Nationaux
3	3ième Prestige / Inter	4ième BeNeCup - Nationaux	4ième Euro-Nationaux	4ième Prestige / Inter
4	5ième BeNeCup - Nationaux	5ième Euro-Nationaux	5ième Prestige / Inter	6ième BeNeCup - Nationaux
5	6ième Euro-Nationaux	6ième Prestige / Inter	7ième BeNeCup - Nationaux	7ième Euro-Nationaux
6	7ième Prestige / Inter	8ième BeNeCup - Nationaux	8ième Euro-Nationaux	8ième Prestige / Inter
7	9ième BeNeCup - Nationaux	9ième Euro-Nationaux	9ième Prestige/Inter	10ième BeNeCup - Nationaux
8	10ième Euro-Nationaux	10ième Prestige/Inter	11ième BeNeCup - Nationaux	11ième Euro-Nationaux
9	11ième Prestige / Inter	12ième BeNeCup - Nationaux	12ième Euro-Nationaux	12ième Prestige/Inter
10	13ième Prestige	14ième Prestige/Inter	15ième Prestige/Inter	16ième Prestige/Inter
<p>Startgrid (40 coureurs) - 16 Prestiges, 12 Euro-Nationaux et 12 BeNeCup-Nationaux, sur base du classement générale des 2 manches dans leurs classe. En cas d'égalité des points, le résultat de la 2ième manche est déterminant. Un coureur doit être classé obligatoirement dans une des manches pour avoir le droit de participer à la Superfinale.</p>				
<p>1. En cas de moins de 16 Prestiges directement Qualifiés, les places libres seront complétés par des coureurs Euro-Nationaux, qui se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale , mais jusqu'un maximum de 28 coureurs Prestige et Euro-Nationaux en total</p>				
<p>2. Un minimum de 12 places seront réservées pour les BeNCup-Nationaux</p>				
<p>3. Si la grille de départ n'est pas encore complète, les places libres seront complétés par des coureurs BeNeCup Nationaux</p>				
<p>4. Le coureur, directement qualifié pour la Superfinale, et qui ne se présente au parc fermé, ne peut pas être remplacé par un autre coureur.</p>				

ANNEXE 4 : LISTE DES COUREURS

Lijst rijders 2017 - Liste coureurs 2017							
	Debutanten / Debutants		Nationales / Nationaux		Euro-Nationales		Prestiges
1	Albertini Adelin	1	Alaïme Thierry	1	Baguette Corneille	1	Barber Ashley
2	Aussems Quentin	2	Ameys Jordan	2	Bolette Gregory	2	Beluffi Fabiano
3	Bekaert Ben	3	Anthoni Kate	3	Catrice Florian	3	Berben Michaël
4	Berben Jean-Marie	4	Boulangier Kevin	4	Chamberlan Sebastien	4	Bouillon Sébastien
5	Bonato Jean-Baptiste	5	Bourlard Nicolas	5	Charlier Nicolas	5	Breugelmans Sven
6	Bouche Jonathan	6	Carez Serge	6	Dekindt Kenneth	6	Catrice Florian
7	Bresacq Jean-Pierre	7	Coene Benny	7	Dewilde Lionel	7	Clarival Adrien
8	Caigniet Florian	8	Cohen Maxime	8	Doncq Antoine	8	Courbet Ayrton
9	Cataloni Loris	9	Collin Alain	9	Dubois Sebastien	9	Crosset Danny
10	Cornelis Raphaël	10	Colmant Bruno	10	Franc Chriss	10	De Marco Kevin
11	De Bruyn Patrick	11	Cony Loïc	11	Fryns Ronny	11	Debroux Patrick
12	De Leye Geoffrey	12	De Coene Yovan	12	Gaspar Jonathan	12	Decaigny Nicolas
13	De Neubourg Philippe	13	De Craene Willem	13	Grün Christophe	13	Decaigny Thomas
14	Denis Jason	14	De Raedemaker Bart	14	Howard Geoffrey	14	Dejong Maxime
15	Depienne Christian	15	Debuisson Steve	15	Howard Jason	15	Delepine Gerald
16	Dethier Thierry	16	Delfosse Christophe	16	Lagamme Nicolas	16	Delsupexhe Joël
17	Ferauche Marvin	17	Deloyer Olivier	17	Lienard Boris	17	Deridder Lionel
18	Ferrera Salomon	18	Demezure Peter	18	Monfort Quentin	18	Fayt Vincent
19	Gaspar Kenny	19	Deswaene Alain	19	Mossay Bertrand	19	Fraikin Marc
20	Geerts Jordan	20	Dierickx Bram	20	Ninane Maxime	20	Gaillard Jean-Marc
21	Geraerts Florian	21	Dubois Laura	21	Raiwet Kevin	21	Geenen Côme
22	Godfriaux Maxime	22	Duprez Kurt	22	Roos Koen	22	Godeau Maxime
23	Godfriaux Pascale	23	Fleurquin Marc-Antoine	23	Ryckaert Dries	23	Jaumotte Antoine
24	Gourgue Dimitri	24	Fodyl Ryad	24	Van der Cruyssen Tom	24	Joly Sylvain
25	Guillaume Benjamin	25	François Claude	25	Van der Kelen Jonas	25	Kaivers Romain
26	Hulin Kevin	26	Genot Henry	26	Van Loon Tom	26	Lacroix Michaël
27	Jacques Didier	27	Georges Claudy	27	Van Massenhoven Kevin	27	Leloup Amaury
28	Kaulmann Frédéric	28	Georges Max	28	Van Meerhaeghe Jean-Marie	28	Leloup Andrew
29	Klein Marc	29	Goffard Johan	29	Vercauteren Kevin	29	Neirinck Kenny
30	Kosowski Dimitri	30	Goffard Serge	30	Veys Jérôme	30	Paul Michaël
31	Lambertini Guillaume	31	Goosse Gilles	31		31	Requier Romain
32	Lambilotte Gregory	32	Gouy Etienne			32	Seel Eddy
33	Lardin Jean-Claude	33	Hemelaer Peter			33	Soyeurt Sebastien
34	Lechien Laurent	34	Jacques Didier			34	Stampaert Nicolas
35	Legait Cédric	35	Jamar Sebastien			35	Triest Nick
36	Legait Régis	36	Jobkenne Frederic			36	Vandercappelle Adrien
37	Lemahieu Isi	37	Keerman Dennis			37	Veillevoey Kevin
38	Liégeois Cédric	38	Lagamme Nicolas			38	Veys Jérôme
39	Lienard Franck	39	Lambert Nicolas			39	
40	Loris Didier	40	Langlois François			40	
41	Machtelinckx David	41	Lankriet Christophe				
42	Muzzoni Kurt	42	Lavigne Patrice				
43	Muzzoni Roy	43	Maebe Thomas				

44	Neirinck Andy	44	Maes Nicky			
45	Opligtenberg Mario	45	Martin Philippe			
46	Paul Steve	46	Mathieu Cédric			
47	Raemdonck Thomas	47	Meire Pieter-Jan			
48	Renard Antoine	48	Meulemeester Bryan			
49	Robert Mike	49	Meulemeester Bryan			
50	Robert Steve	50	Meyan Kevin			
51	Sauvage Florian	51	Misson Anthony			
52	Scheers Joffroy	52	Nix Sylvain			
53	Squittieri Clement	53	Pandelaers Chris			
54	Thibaut Kevin	54	Panozzo Jerome			
55	Tomczyk Steven	55	Pirard Joseph			
56	Van Rooy Carl	56	Reynaert Michaël			
57	Volkaert Boris	57	Rolin Geoffrey			
58	Walraet Ruben	58	Rolin Géoffrey			
		59	Rosseel Steph			
		60	Rutsaert Stef			
		61	Salingros Christophe			
		62	Scheen Olivier			
		63	Staelens Mattieu			
		64	Thijssen Jules			
		65	Thirifays David			
		66	Tomczyk Steven			
		67	Tuttobene Anthony			
		68	Van den Driessche Bryan			
		69	Van der Donckt Renzo			
		70	Van Loocke Dimitri			
		71	Van Malderen Youri			
		72	Van Wezemael Tom			
		73	Vandekerckhove Mike			
		74	Vandekerckhove Nicky			
		75	Vanderheyden Birger			
		76	Vandoorne Fangio			
		77	Vanhumbeeck Hans			
		78	Vanmaele Glenn			
		79	Versweyveld Jo			

**De vermelde rijders zullen verplicht minstens deelnemen in de categorie, waarin ze opgenomen zijn in deze lijst.
Het is wel toegelaten een jaarlicentie in een hogere categorie aan te vragen. Deze promotie is geldig voor minstens 3 jaar.**

Les coureurs seront obligés de participer au minimum dans la catégorie, dans laquelle ils sont repris.

Il est autorisé aux coureurs de demander une licence annuelle dans une catégorie supérieure.

ANNEXE 5: GRILLE DE DEPART

Diagram / Diagramme N

